Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 27 AVR. 2026
ID : 076-217604479-20260407-M_A26_235-AI

ARRETE N° 2026-235

VILLE DE MONTIVILLIERS

PERSONNEL MUNICIPAL
Arrêté de délégation de signatures

Madame Estelle BOURCIER
Attaché

Monsieur le Maire de la Ville de Montivilliers, Jérôme DUBOST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, relative à l'élection du Maire de Montivilliers,
Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature du maire aux adjoints et aux conseillers municipaux de la ville de Montivilliers,
Vu l'arrêté donnant délégation de signature du maire à Madame Hélène DUVAL, Directrice générale des services de la ville de Montivilliers,
Vu l'arrêté nommant Madame Estelle BOURCIER pour assurer les fonctions de Directrice du pôle « Cadres de vie – Attractivité et Grands Projets » de la ville de Montivilliers,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame Estelle BOURCIER**, Attaché territorial titulaire, Directrice du pôle « Cadres de vie - Attractivité et Grands Projets » pour signer les bons de commande pour un montant unitaire inférieur à 1000 euros et les factures attestant du service fait rattachés au code gestionnaire 109DE regroupant, notamment, le domaine d'activité suivant :

Sous fonctions :
01 - Opérations non ventilables
020 - Administration générale de la collectivité
510 - Services communs
511 - Espaces verts urbains
518 - Autres actions d'aménagement urbain
551 - Parc privé de la collectivité
555 - Logement social
61 - Interventions économiques transversales
64 - Rayonnement et attractivité du territoire
845 - Voirie communale

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 27 AVR. 2026
ID : 076-217604479-20260407-M_A26_235-AI

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle BOURCIER, Directrice du pôle « Cadre de vie - Attractivité et Grands projets », les délégations définies aux articles ci-dessus seront assurées par :

- Madame Hélène DUVAL, Directrice Générale des Services,
- Monsieur Simon VITIELLO, Directeur Général Adjoint,
- Madame Magali BODÉNÈS, Directrice du pôle « Ressources »,
- Monsieur Frédéric DENIS, Directeur du pôle « Cadre de vie - Services techniques »,
- Madame Catherine FACHE, Directrice du pôle « Vie culturelle, éducative, sportive et citoyenne »,
- Madame Aurore DUVAL, Directrice du pôle « Solidarités ».

Article 3 : Le présent arrêté de délégation de signature, abroge le précédent arrêté et prendra effet dès sa transmission au contrôle de légalité,

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié et notifié à l'intéressée,
- Transmis au Contrôle de légalité,
- Transmis au Comptable public.

Fait à Montivilliers, le 23 mars 2026

Le Maire,
Jérôme DUBOST

Signé électroniquement par : Jérôme Dubost
Date de signature : 17/04/2026
Qualité : Maire

MAIRIE DE MONTIVILLIERS SEINE-MARITIME

Notifié le 27/04/2026
Signature de l'agent